



Essaim d'abeilles dans une cheminée

Par **BRULLON**, le **16/04/2009** à **09:56**

Bonjour,

Depuis un an et demi, nous avons un essaim d'abeilles dans notre cheminée.
cette semaine l'essaim est parti pour aller chez nos voisins. Ceux-ci ont appelé une société pour les supprimer et nous demandent de payer la facture en nous disant que ce sont nos abeilles.

sont-ils en droit de nous réclamer ce règlement.
Quand des abeilles s'installent dans notre cheminée et que cela gêne les voisins, sommes-nous dans l'obligation de les supprimer?

Merci pour votre réponse.

Anne BRULLON

Par **Tisuisse**, le **16/04/2009** à **18:39**

Bonjour,

Demandez leur de s'adresser au tribunal. Le juge d'instruction va se demander qui sont ces rigolots....